

## ANNEXE C17

### **Avancement de grade au taux moyen au titre de l'article L212-5 du code général de la fonction publique (personnels déchargés à 70 % et plus pour mandat syndical).**

#### **Anciennetés de grade à prendre en compte en 2025**

Conformément aux principes édictés dans les LDG carrière, les anciennetés moyennes de grade des fonctionnaires promus au choix sont publiées dans les notes de service annuelles en vue d'informer les fonctionnaires promouvables relevant d'une même autorité de gestion et susceptibles de remplir les conditions de cette promotion au taux moyen.

Les circulaires académiques définissant les modalités des campagnes de promotion doivent donc comporter l'indication de l'ancienneté moyenne des promus de l'année précédente.

Pour les tableaux d'avancement gérés nationalement par la DGRH, les anciennetés de grade moyennes qui seront prises en compte en 2025 sont les suivantes :

#### **FILIERE ASS**

Tableaux d'avancement	Anciennetés de grade moyennes 2024
TA AAHC TA-G04031-A	11 ans 11 mois 15 jours pour le grade d'APAE 17 ans 11 mois 30 jours pour le grade de DDS
TA ES du grade d'AAHC TA-G04031-ES	07 ans 11 mois 11 jours
TA INF B CS TA-G03999-A	9 ans 00 mois 15 jours
TA MEN HC TA-G04362-A	05 ans 11 mois 10 jours
TA MEN 1 <sup>ère</sup> classe TA-G00101-A	Données communiquées ultérieurement
TA CTSSS TA-G04373-A	Données communiquées ultérieurement

#### **FILIERE PTP**

#### **FILIERE**

ITRF

Tableaux d'avancement	Corps	Anciennetés de grade moyennes 2024
Echelon spécial	PS	
	CEPJ	
Classe exceptionnelle	CTPS	
	PS	
	CEPJ	
Hors classe (*)	CTPS	
	PS	
	CEPJ	
Tableaux d'avancement		Anciennetés de grade moyennes 2024
TA IGR Hors classe échelon spécial		

Données communiquées ultérieurement

TA IGR hors classe	
TA IGE hors classe	
TA TECH CE	
TA TECH CS	

**FILIERE BIBLIOTHEQUE**

Tableaux d'avancement	Anciennetés de grade moyennes 2024
TA CONSERVATEUR	
TA Bibliothécaire hors classe	
TA BIBAS CE	
TA BIBAS CS	
TA MAG P1C	
TA MAG P2C	

Données communiquées  
ultérieurement